



Convention et congés payés

Par **Irb**, le **30/03/2016** à **13:14**

Bonjour

J'ai été sélectionné par un fournisseur parmi les 70 meilleures évolutions des ventes de France.

Pour cela ils organisent une convention avec formations, ateliers et visites tout encadré à l'étranger sans ma famille, juste moi et les autres gagnantes.

Ils demandent l'accord de mon employeur et il me laisse partir.

Peut il me retirer des jours en congés payés ou bien cela compte comme une formation, sachant qu'il n'a rien déboursé pas même le transport.

Merci de votre réponse

Lrb

Par **morobar**, le **30/03/2016** à **15:37**

Bonjours,

En son temps j'ai aussi été formé à la voile sur catamaran géant et autres expertises de whisky.

J'ai offert à d'autres des formations au village des joueurs à Roland Garros.

J'ai même quelque part un diplôme de maitre es xxx

C'est un cadeau de ce fournisseur, et déjà bien heureux que votre employeur n'y voit pas de corruption.

Alors de la à imaginer qu'il puisse s'agir d'une formation dans ce contexte il y a un pas à franchir.

Ce qui n'empêche pas ce genre de formation délivrée par un fournisseur sur son matériel d'exister, mais sur contrat et en général moyennant finances et certification de l'équipe

enseignante, et c'est l'employeur qui choisit les stagiaires.